

## COMMENT FINANCER LA FORMATION AU DEJEPS PROPOSÉE PAR FORMABAD ?

Le DEJEPS perfectionnement sportif mention badminton est une qualification professionnelle reconnue. A ce titre les salariés peuvent notamment envisager **un financement via un contrat ou une période de professionnalisation en contactant leur OPCA**. D'autres dispositifs peuvent être mobilisés selon les politiques nationales et territoriales du moment et le profil de chaque stagiaire. Dont l'apprentissage.

Les demandeurs d'emploi devront s'adresser au Pôle Emploi ou à leur mission locale.

Le financement d'actions de formation professionnelle demeurant complexe il est fortement conseillé de débiter les démarches très en amont du dépôt du dossier d'inscription.

## EN SAVOIR PLUS SUR LE DEJEPS

### La fiche RNCP

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4863>

### L'arrêté de la mention badminton du DEJEPS

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019153451&fastPos=44&fastReqId=1489973821&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

### L'offre de formation au DEJEPS sur le site internet de la FFBaD

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/entraîneurs/formations-professionnelles/calendrier-des- formations/>

### Pour toutes vos questions ou démarches sur la formation

Contactez Formabad, le secteur formation de la FFBaD :

- **Pauline PEN**
- 01 49 21 09 44
- [formation@ffbad.org](mailto:formation@ffbad.org)

### Referent Handicap FFBaD

- **Gautier NOUGIER**
- 01 49 21 09 45
- [gautier.nougier@ffbad.org](mailto:gautier.nougier@ffbad.org)



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON**

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07  
[www.ffbad.org](http://www.ffbad.org)



**FFBaD**  
Fédération Française  
de Badminton

[www.ffbad.org](http://www.ffbad.org)



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



**DEJEPS**  
Spécialité perfectionnement  
sportif, mention Badminton

\*Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport



## QU'EST-CE QUE LE DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION BADMINTON ?

C'est un diplôme professionnel de niveau III du ministère chargé de la jeunesse et des sports, inscrit au RNCP, qui a remplacé depuis 2011 le BEES 1 option badminton. C'est la principale qualification professionnelle pour être salarié dans le badminton.

Exemples de métiers visés : entraîneur de club, agent de développement, coordonnateur de projet, coordonnateur sportif de club, etc.

Le diplôme comprend **4 Unités Capitalisables (UC)** :

- UC : 1 Etre Capable de concevoir un projet d'action.
- UC : 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.
- UC : 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement en badminton.
- UC : 4 EC d'encadrer le badminton en sécurité.

## COMMENT OBTENIR LE DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION BADMINTON ?

### Par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'expérience)

Vous possédez **une expérience d'au moins 36 mois et 2 400 heures** dans des activités du DEJEPS. **Consultez le site internet de la FFBaD, rubrique VAE** puis suivez une procédure spécifique basée sur l'exploration de votre expérience. Il est possible d'obtenir tout ou partie du diplôme.

ATTENTION : un parcours VAE n'a rien à voir avec un parcours de formation traditionnel.

### Par la voie de la formation

Une formation au DEJEPS comprend entre 450 et 720 heures avec l'organisme de formation et entre 500 et 750 heures de mise en situation professionnelle d'activités de niveau DEJEPS. Les temps de formation sont mis en œuvre soit par semaines bloquées soit par jours bloqués chaque semaine (selon l'OF).

Pour entrer en formation il faut satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) qui sont :

- être capable de justifier d'une pratique compétitive par une attestation de classement délivrée par le DTN de la FFBaD,
- être capable de justifier, par une ou plusieurs attestation(s) des structures concernées, d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquant(s) dans tout type de structure pendant deux saisons sportives au minimum.

Le titulaire de l'un des diplômes suivants est dispensé de la vérification des EPEF : CQP animateur de badminton, moniteur de badminton, DEB et initiateur jeunes délivrés par la FFBaD. Est également dispensé de cette vérification le sportif de haut niveau en badminton inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

Certains OF proposent un accès par la voie de l'apprentissage.

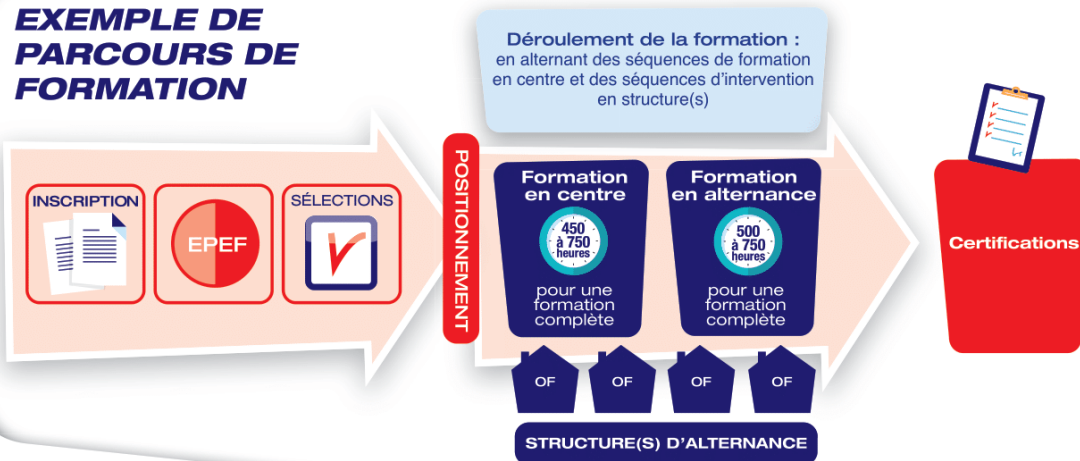
## POURQUOI OBTENIR LE DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION BADMINTON ?

- Vous souhaitez **acquérir et développer vos compétences** dans **l'encadrement du badminton, la formation et le développement de structure.**
- Vous souhaitez vous **professionnaliser dans le badminton.**

### LES GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCE VISÉS

- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique du badminton.
- Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation.
- Il participe à la construction du projet et à la direction de la structure et coordonne une équipe de bénévoles et/ou de professionnels.

### EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION



OF : organisme de formation

EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation

BEES : brevet d'Etat d'éducateur sportif

RNCP : répertoire national des certifications professionnelles